



## PROJET DE TERRITOIRE – ETUDIANTS ENSAIA

### COMPTE-RENDU DE RESTITUTION - VENDREDI 16 JUIN 2023

#### Thématique : « Cultures à Bas Niveau d'Impact »

##### Présents le matin :

Yves LE ROUX, professeur de l'ENSAIA  
Jean-Pierre RIMBEAU, Président du SECO  
Dominique MEEN, Elu et membre du bureau du SECO  
Philippe JEANNOT, Elu et membre du bureau du SECO  
Régis GUILLOTEAU, Elu et membre du bureau du SECO  
Philippe GOULARD, Elu et membre du bureau du SECO  
Pierre MERY, Directeur du SECO  
Claire BURROT, animatrice agricole Re-Sources, SECO  
Jean-Nicolas DUMONT, animateur agricole Re-Sources, SECO  
Nicolas MOREAU, animateur Re-Sources, SECO.

##### Présents l'après-midi :

Yves LE ROUX, professeur de l'ENSAIA  
Johann BAUDRY, Animateur agricole Re-Sources, SERTAD  
Christophe BORDES, Fédération de Pêche  
Olivier COLLON, membre du cercle des Citoyens de l'Eau, SECO  
Didier COUPEAU, Conseiller Municipal – Commune de VERRUYES  
Patrice PASSEBON, agriculteur à MAZIERES EN GATINE  
Nicolas PUGEAU, Négoce Agricole Centre-Atlantique  
Benoît TEXEREAU, Coordinateur à la Cellule Re-Sources  
Claire BURROT, animatrice agricole Re-Sources, SECO  
Jean-Nicolas DUMONT, animateur agricole Re-Sources, SECO  
Nicolas MOREAU, animateur Re-Sources, SECO.

##### Excusés :

Mélaine AUCANTE, Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
Clément BLEYNIE, VSN  
Vincent CHANTECAILLE, Président de la Coopérative Sèvre et Belle  
Vincent DREVET, Chargé de mission Agroécologie, La Coopération Agricole Nouvelle Aquitaine  
Jean-Claude GATARD, agriculteur à ALLONNE  
Anthony GALMOT, Coopérative Sèvre et Belle  
Julien GRIGORCIUCK, Animateur du Contrat Territorial Milieu Aquatique du SMBVSN  
Mathieu GUIBERTEAU, Chambre d'Agriculture Charente-Maritime – Deux-Sèvres  
Hugues MINAUD, UFC Que Choisir  
Audrey PILLET, Agence Régionale de la Santé  
François PIOLET, OCEALIA,  
Mathilde PONCET, Coordinatrice du Contrat Territorial Milieu Aquatique du SMBVSN  
Delphine VAUQUELIN, CER France



## ORDRE DU JOUR

### **Restitution du projet de territoire réalisé par les étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires de Nancy**

Vous retrouverez en annexe le support de présentation.

#### **1. Présentation du contexte national**

Yves LE ROUX commence par se présenter et explique que le projet a abouti suite à une discussion avec Jean-Nicolas DUMONT, ancien étudiant de l'École d'Ingénieur. Il enchaîne avec la méthodologie utilisée de janvier à mars. Au total, 3 semaines de travail par étudiant sont comptabilisées, incluant des échanges réguliers avec le SECO. 4 professeurs, de spécificités diverses, ont accompagné les étudiants dans leur travail.

Avant d'introduire le sujet des filières de cultures à Bas Niveau d'Impact, M. LE ROUX présente le cadre général de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), qui vise une neutralité carbone à l'horizon 2050. Selon cette SNBC, différents modèles existent : scénarios AFTERRRE, ADEME, etc.

M. LE ROUX revient sur les 4 scénarii proposés par l'ADEME pour guider les évolutions futures de manière à répondre à la SNBC :

- S1 : Place à la sobriété

- S2 : Coopération territoriale : selon M. LE ROUX ce scénario aurait le plus de chance d'être adopté et applicable au territoire

- S3 : Croissance verte

- S4 : Pari réparateur

En complément, M. LE ROUX explique que :

- tous ces scénarios intègrent le développement de la méthanisation, de l'éolien, de l'agrivoltaïsme et du photovoltaïsme ;
- le territoire du Bassin d'Alimentation de Captages du Centre-Ouest ressemble à celui de la Lorraine avec des cultures similaires et un contexte d'exportation de ces cultures par le port de Metz comparable à celui de la Palisse ;
- la décapitalisation bovine est plus rapide que prévue. Elle s'accompagne d'un retournement des prairies permanentes et une mise en péril des filières (laiteries, abattoirs...). Il insiste sur le fait qu'il est difficile de faire changer les système de grandes cultures lorsque les cours sont hauts. Un colza qui rapporte 2500 € de marge brute n'aide pas à être convainquant.

**En conclusion :** Une division par 2 des Gaz à Effet de Serre (GES) en agriculture est attendue. Cela passera par une réinvention de l'élevage (diminution du méthane) et des grandes cultures (diminution du protoxyde d'azote). La céréalisation des espaces agricoles est bien en marche. Des interrogations majeures de ces évolutions sur l'Eau (quantité et qualité) se posent.

Les « BNI » seraient un levier d'action ?

#### **1. BNI Filières**

M. LE ROUX définit le terme de BNI par « Bas Niveau d'Impact » à différentier de bas niveau d'intrants.

La commande initiale du SECO était de travailler sur une liste de 8 cultures jugées BNI et produites par les membres du cercle des cultures BNI. Ces cultures sont : le soja, le pois chiche, la féverole, le lin oléagineux, le sarrasin, la luzerne, le chanvre et la lentille.



46 agriculteurs du bassin ont été enquêtés dont 27 en zone prioritaire. Le questionnaire durait 30 min environ. Les objectifs étaient :

- De comprendre la dynamique du territoire
- De comprendre l'intérêt des agriculteurs sur la protection de la ressource en eau
- D'évaluer les actions déjà mises en place sur les exploitations
- De percevoir l'intérêt des agriculteurs sur les cultures BNI

Il en ressort qu'une majorité des exploitations possède un atelier d'élevage, principalement de vaches allaitantes.

Ces 46 exploitations enquêtées représentent plus de 7 000 ha de SAU sur les 18 000 ha du Bassin d'Alimentation des Captages (BAC) de Beaulieu. Les assolements peuvent donc être considérés comme représentatifs de l'ensemble du BAC. On observe très peu de BNI en dehors des prairies permanentes et temporaires.

L'enquête met en évidence que 2/3 des agriculteurs ne connaissent pas le terme BNI.

Parmi les 46, 28 indiquent être intéressés par les BNI pour l'autoconsommation et l'indépendance protéique en élevage.

Les acteurs du territoire (profession agricole notamment) ont aussi été rencontrés au cours de la semaine de déplacement des étudiants. Ils ont exprimé leurs difficultés quant au développement de petites filières. Ils souhaitent continuer le travail enclenché sur les leviers agroécologiques des filières actuelles. Il s'agit des réflexions déjà amorcées par les OPA et développées notamment dans le programme Re-Sources.

**En conclusion :** peu ou pas de volonté locale pour se lancer dans de nouvelles filières BNI (Présence d'un verrouillage socio-technique pour le changement). Les acteurs veulent poursuivre le travail déjà entamé sur les leviers agroécologiques (réductions de doses, désherbage mécanique, allongement des rotations, couverture permanente des sols, plantes compagnes).

## 2. Cultures pérennes sur les zones à enjeu

Face aux problématiques actuelles majeures (augmentation du prix de l'électricité et du fuel), le développement des plantes pérennes sur les exploitations et de chaudières poly-combustibles pour la production d'énergie (collectivité ou exploitation) peuvent être des pistes à travailler à l'échelle territoriale.

Sur la base de retours d'expériences, 3 cultures sont présentées :

- Miscanthus
- Silphie
- TCR (Taillis Courte Rotation) ou TTCR (Taillis Très Courte Rotation)

Chaque culture est présentée rapidement.

Le coût à l'implantation (3 500 €/ha pour le miscanthus) ainsi que la nécessité d'avoir un débouché défini avant de se lancer dans la culture constituent 2 freins majeurs au développement de ces cultures. Néanmoins, si les collectivités s'emparent du dossier (équipement chaudières poly-combustible et prise en charge une partie du coût d'implantation), on peut espérer le développement de ces cultures. M. LE ROUX rappelle que des financements sont possibles par les Départements, Régions ou encore l'ADEME. Exemple de Grand Poitiers.

Il insiste sur le fait que les collectivités ont un rôle à jouer dans cette filière territoriale. Elles peuvent mettre en place des chaudières pour chauffer les bâtiments publics. Différents statuts existent pour porter un projet de ce type :

- SEM : Société d'Economie Mixte (majoritairement public avec au moins un acteur privé, prêt bancaire possible)



- SCIC = Société Coopérative d'Intérêt Collectif (minimum 3 collèges : collectivité publique, producteur d'énergie, débouchés (habitants, entreprises privées)).

**En conclusion :** Réel potentiel pour des surfaces ciblées sur les zones à protéger. La valorisation énergétique de ces cultures représente des investissements importants et une vraie coopération territoriale est nécessaire et possible via les SEM/SCIC. Le développement de ces cultures pérennes répondra à l'enjeu d'autonomie énergétique pour le territoire.

### 3. Maintien des prairies permanentes

Comme expliqué dans la présentation du contexte, les prairies sont retournées à vitesse élevée, alors qu'elles rendent d'innombrables services de régulation, d'approvisionnement et culturels. C'est pourquoi, l'approche de perspectives pour « sauver la BNI prairie » a été faite. Trois axes sont présentés :

a) Le soutien à l'élevage :

Le retour d'expérience de la **mise en place d'une filière foin**, intégrée dans une marque « valeur parc », est présenté : il s'agit de la mise en place d'une nouvelle filière pour un foin de haute valeur environnementale : <https://www.parc-vosges-nord.fr/wp-content/uploads/2021/09/atelier-d-vivier.pdf>.

Un autre levier consisterait en l'**intégration de moutons dans des systèmes céréaliers** pour faire pâturer les couverts végétaux d'intercultures.

b) La valorisation énergétique :

La partie énergie est tout d'abord abordée avec la définition de l'**agrivoltaïsme** selon l'ADEME, qui s'inscrit dans la Loi d'accélération des ENR de Mars 2023. L'objectif initial est le maintien des prairies permanentes en permettant une association entre production agricole (prairies) et production énergétique via des panneaux photovoltaïques. Cela s'accompagne d'une sélection des prairies permanentes peu productives en priorité. Les points de vigilance (spéculation, rentabilité, acceptabilité paysagère, réglementation) pourront être levés par la régulation et la planification territoriale.

M. LE ROUX présente le retour d'expérience de l'agrivoltaïsme selon la chambre d'agriculture des Vosges (88) :

**Projet :** Création de mini centrales de 1 Mwc sur 2 ha max en gestion collective, pour atteindre 100 Mwc. Cela permet une meilleure acceptabilité sociale.

**Financement :** Appel à projet PIA4 : investissement pour la transition écologique d'un territoire.

De plus, une réflexion est menée sur l'aménagement du territoire des « paysages de l'après-pétrole » auprès des citoyens.

La **méthanisation** est une autre solution qui permettrait de valoriser les prairies permanentes en tant que biomasse énergie. Elles permettraient de produire du gaz ou de l'électricité ainsi que du fertilisant avec le digestat. Pour M. LE ROUX, la méthanisation sera durable si le projet est collectif et territorial. Sur ce sujet, les points de vigilance sont : la réglementation, la concurrence avec l'élevage, la rentabilité, l'acceptabilité sociale (paysage) et la dérive occasionnée par les gros opérateurs. Une étude INRA a montré qu'avec l'arrivée d'un méthaniseur, l'assolement du territoire évolue (puisque les agriculteurs peuvent souhaiter produire 3 cultures en 2 ans). Cela se traduit par 10% de cultures de vente en moins. Considérant que les industriels peuvent s'emparer du dossier, des initiatives de projets collectifs portés par des coopératives agricoles émergent (exemple : EMC2). Pour la profession agricole, la méthanisation c'est : la production d'une énergie constante couplée à de la récupération du digestat.

En comparaison entre de la production énergétique entre la méthanisation et l'agrivoltaïsme, la productivité de l'agrivoltaïsme est 100 fois supérieure à l'hectare. Dans les 2 cas, ce sont des solutions intéressantes pour maintenir les prairies permanentes en apportant une autre forme de valorisation économique. Méthanisation et agrivoltaïsme peuvent permettre de soutenir l'élevage mais qu'il faut être vigilant sur la gestion des projets pour ne pas voir arriver certaines dérives.



c) Le développement de l'agroforesterie / haies :

La dernière partie présentée est **l'agroforesterie**, avec la mise en place de haie ou d'arbres intra-parcellaire. Concernant le territoire du SECO, l'objectif serait de maintenir les arbres dans le Nord et d'en planter au Sud.

Il existe plusieurs valorisations possibles du bois produit :

- Bois plaquette : utilisation en litière, en paillage des sols, ou en énergie dans des chaudières collectives par exemple.
- Bois d'œuvre : cela représente un investissement à long terme (80 ans en moyenne)

Des accompagnements sur les **haies** comme le « Label Haie » ou le « Label Bas Carbone » permettent de les valoriser.

#### 4. Conclusion

Selon M. LE ROUX, le modèle agricole actuel du territoire ne pourra pas perdurer en particulier par ses consommations en eau même si ce modèle est très profitable dans la conjoncture de 2022.

M. LE ROUX met l'accent sur les 4 points suivants :

- BNI filière : pas ou peu de filière en cours de structuration car pas ou peu d'acteurs désireux de s'engager
- Nécessité d'avoir une démarche plus centrée sur les zones à enjeux eau : maintenir ou convertir les prairies et déployer les cultures pérennes (sur les zones céréalières : leviers agroécologiques)
- S'intéresser aux voies de valorisation : élevage durable, énergie (agrivoltaïsme, méthanisation, bois - énergie), bois d'œuvre, litière/fourrage
- Des investissements significatifs pour ces prairies et ces cultures pérennes : valorisation par les filières, le marché de l'énergie ou PSE/subventions/SCIC/SEM



## 5. Echanges et perspectives

Le tableau ci-dessous retrace les échanges et perspectives recueillis lors des 2 présentations :

	<b>Matinée</b> <b>Présentation devant les élus du bureau du SECO</b>	<b>Après-midi</b> <b>Présentation devant les acteurs du territoire</b>
Sensibilisation des élus du territoire	M. RIMBEAU (Président du SECO) souhaiterait que M. LE ROUX intervienne lors d'un comité scientifique du Projet de PNR.	M. COUPEAU (Conseil Municipal de Verruyes) aimerait que cette intervention soit diffusée au plus grand nombre d'élus du territoire.
Agrivoltaïsme		M. BAUDRY (SERTAD) demande des précisions sur le rendement des prairies sous agrivoltaïsme. M. LE ROUX explique que la pousse de l'herbe est supérieure à 75% et que cela fait aussi de l'ombre pour les animaux. Des références produites par l'Institut de l'élevage existent.
Méthanisation	Arguments pour le développement de la méthanisation sur les territoires ? <ul style="list-style-type: none"><li>- A partir de Juin 2023 : Le prix de vente du gaz va augmenter de 18%,</li><li>- Projet de territoire</li></ul>	Arguments pour le développement de la méthanisation sur les territoires ? <ul style="list-style-type: none"><li>- IFT qui baisse</li><li>- Moins d'achat d'azote minéral</li></ul> Impact de la méthanisation sur la qualité d'eau : il existe un « Label Eau » pour les unités de méthanisation. La capacité de stockage du digestat y est point important. De même que l'accompagnement des utilisateurs à dans l'usage des effluents.